



PROCOLE SANITAIRE DE LA RENTÉE SCOLAIRE 2021 dans la région académique de la Guadeloupe

1- Département de la Guadeloupe

La situation épidémique dans le département exige le renforcement de l'hybridation prévue au niveau 4 du protocole sanitaire et des mesures de fonctionnement prévues pour les écoles, collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce renforcement doit permettre une mise en œuvre harmonisée du protocole sanitaire et autoriser la mise en place d'organisations agiles et concertées en fonction des écoles et établissements.

Dans ce cadre, un groupe de travail composé des représentants des parents d'élèves, de l'Association des Maires, du Conseil départemental, du Conseil régional, et de l'Académie s'est réuni à trois reprises.

Il convient de noter que les représentants des personnels des collectivités et de l'Education nationale ont également participé aux travaux.

Certains points appellent une attention particulière tout au long de l'année scolaire.

La pré-rentrée des personnels affectés en établissements scolaires est fixée au lundi 6 septembre 2021.

Objectif : bénéficier d'un temps long pour organiser l'accueil individualisé des élèves, notamment dans le premier degré et adapter les protocoles existants de continuité pédagogique.

Il est demandé aux directeurs d'école et chefs d'établissement d'avoir recours au distanciel dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées en présentiel (1 mètre entre les personnes).

La rentrée des élèves est fixée au lundi 13 septembre 2021.

Doctrine d'accueil du lundi 13 au vendredi 24 septembre 2021

Dans le premier degré

- Les **enseignants en écoles élémentaires et maternelles** (hors TPS) assureront leur service dans leur classe à compter du **lundi 13 septembre**.
- **Au cours de la première semaine**, les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 feront l'objet d'un accueil individualisé sur rendez-vous par les enseignants dans leur classe. Cet **accueil individualisé** se fera en présence d'un ou des parents. Il sera organisé de façon à éviter les brassages et en respectant les mesures barrières. Il s'agira de prendre contact avec l'élève et sa famille, de proposer des exercices à faire à la maison, des ressources, d'expliquer les modes de

communication et de faire un point sur l'état psychologique de l'enfant. Le travail sera axé sur les savoirs fondamentaux.

- **Au cours de la semaine suivante**, les élèves seront accueillis en présentiel 1 à 2 demi-journées par semaine par petits groupes de cinq maximum selon le concept un espace, un groupe, un enseignant qui permet un contact en présentiel dans les écoles.

Dans le second degré

- Les élèves des lycées et collèges suivront un **enseignement en distanciel** à compter **du lundi 13 septembre et jusqu'au vendredi 24 septembre**.
- **Une demi-journée par semaine**, par roulement et par petits groupes, ces élèves seront réunis dans leur classes pour un temps d'échange et de remédiation en présentiel avec les professeurs dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières.
- **Le premier temps présentiel** prévu dans la semaine du lundi 13 septembre doit permettre de présenter la méthodologie de travail, les outils de communication, les ressources pédagogiques proposées, un échange avec l'élève.

Points d'attention

- Prise en compte, sans les stigmatiser, des élèves fragiles sur le plan éducatif et/ou numérique ;
- Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Mobiliser, au sein des établissements, les instances, espaces de dialogue social et d'écoute.
- Mettre en place des cellules d'écoute pour les personnels et les élèves.
- Réunion du CHSCT-A en amont des changements du niveau d'application du protocole sanitaire.

> Mesures pour éviter les brassages

Mesures communes au premier et second degré

- **Enseignements uniquement le matin.**
- **Pas de restauration scolaire.**
- Actualisation si besoin de la signalétique.

Mesures spécifiques au premier degré

- **Récréations échelonnées** et sans brassage des groupes.

Mesures spécifiques au second degré

- Lors de la semaine de rentrée, **accueil d'un seul parent uniquement pour les 6^{ème} et 2^{nde}** selon, des modalités respectant les mesures barrières et les règles de distanciation physiques.
- **Pas d'internat.** Les situations exceptionnelles seront examinées individuellement.

> Activités physiques et sportives, dispositions communes aux deux degrés

Elles sont suspendues.

> Fermeture des classes, dispositions communes aux deux degrés

La **règle de la fermeture de la classe** pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles et établissements scolaires.

> Aération et ventilation des classes et autres locaux

- En remarques préalables, il convient de souligner que nous bénéficions du vent des alizés.
- S'agissant de la mesure de la concentration en CO2 et du renouvellement d'air dans les salles, il faut privilégier l'utilisation des **salles parfaitement aérées** durant cette période de reprise.
- Il est recommandé également que les écoles et établissements s'équipent de **capteurs mobiles** permettant de déterminer la fréquence nécessaire d'aération.

> Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Avec l'appui des collectivités locales, le **nettoyage des sols** et les **grandes surfaces** (tables, bureaux) est réalisé au moins une fois par jour.
- Un nettoyage - désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au moins une fois par jour également selon les normes en vigueur.

Points d'attention

- Respect des protocoles existants (eau, rongeurs, ...)

2- Collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

La **pré-rentrée des personnels affectés en établissements scolaires est également fixée au lundi 6 septembre 2021.**

La **rentrée des élèves est également fixée au lundi 13 septembre 2021.**

Cependant, la situation épidémique dans ces deux îles permet d'envisager à :

- Saint-Barthélemy : niveau 2 du protocole
- Saint-Martin : niveau 4 du protocole

Voir le protocole > [Covid19 Mesures pour les écoles, collèges et lycées : modalités pratiques, continuité pédagogique et protocole sanitaire | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

Ce protocole, quel que soit le niveau, doit être rigoureusement respecté. Une attention particulière sera apportée, au moment de la rentrée, à l'accueil des parents afin d'éviter tout regroupement important.

Le vendredi 3 septembre 2021